

Programme « Habiter Mieux »



Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie

Rond-point Les Sources de la Vendée
85 120 LA TARDIERE
Tél : 02 51 69 61 43
info@ccplc.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Actions de soutien en faveur de l'amélioration de l'habitat.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaire occupant éligible aux aides de l'ANAH en matière de rénovation thermique des logements
Propriétaire bailleurs (personnes physiques ou morales) au sens de la réglementation ANAH, éligible aux aides de l'ANAH en matière de rénovation thermique des logements.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Gain de performance énergétique de 25 % minimum pour un propriétaire occupant et 35% au moins pour un bailleur ;
 - Logement de plus de 15 ans ;
 - Montant plancher de travaux : 2500€ TTC minimum de dépenses.
-

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide de 250 € cumulable avec les aides de l'ANAH (300€) et du Département (250€) et avec les aides à la rénovation de l'habitat de la CC Pays de La Châtaigneraie.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

L'ANAH et le département

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

En 2021, 2 750 € ont été attribués
En 2020, 1 500 € ont été attribués
En 2019, 3 500 € ont été attribués
En 2018, 2 750 € ont été attribués
En 2017, 4 750 € ont été attribués
En 2016, 1 500 € ont été attribués
En 2015, 8 250 € ont été attribués
En 2014, 5 000 € ont été attribués
En 2013, 1 000 € ont été attribués
En 2012, 1 000 € ont été attribués

